

Fédération Française d'Airsoft

Siège social: 10 rue Emilie Carles – 03400 YZEURE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

7 OCTOBRE 2023

Objet : Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 Octobre 2023

Auteurs : Benoit MARIUS, Président Laetitia CERVANTES, Secrétaire Laetitia DUSSAULE, Assistante technique

Date : 7 Octobre 2023 **Licence :** CC BY-NC-ND 4.0



Préambule	4
1 Bilan moral de l'exercice	5
1.1 Record des demandes et effets de l'inflation	5
1.2 Implication des bénévoles	5
1.3 Défense de l'Airsoft	6
2 Bilan d'activité de l'exercice	8
2.1 Affiliations et Licences	8
2.2 Formulaires de contacts	8
2.3 Chantier sur les Ressources Humaines	9
2.4 Règlement Général sur la Protection des Données	9
2.5 Tournois Sportifs	10
2.6 Couverture d'assurance des associations de fait	11
3 Rapport financier de l'exercice	12
3.1 Rapport comptable 2022	12
3.2 Rapport comptable 2023	13
3.3 Licences Collectors et Patchs FFA 2023	14
3.4 Précisions	14
4 Rapport des commissions	15
4.1 Commission communication	15
4.1.1 Edition de nouveaux supports de communication	15
4.1.2 Etude et conception d'un stand mobile	15
4.1.3 Publications sponsorisées	16
4.2 Commission Juridique	16
4.2.1 Contrats de partenariats	16
4.2.2 Licences de marques	17
4.2.3 Conformité des statuts et des règlements avec l'agrément sport	if17
4.3 Commission Prévention	18
4.3.1 Evolution des normes de protections oculaires	18
4.3.2 Secourisme	19
4.4 Commission Airsoft Sportif	19
4.4.1 Speedsoft® et autres disciplines Speed	19
4.4.2 Airsoft League	19
4.4.3 Sniperland Golf Challenge	20
4.4.4 Tir Sportif de Vitesse	20
4.5 Commission Formation	21
4.6 Commission Événementiel	21
4.6.1 Principaux déplacements fédéraux	21
4.7 Commission technique	22



4.7.1 Migration de Helpdesk	22
4.7.2 Amélioration des processus de sauvegardes	22
4.7.3 Évolutions du GESAD et mise en place des licences dématérialisées	23
4.8 Vote du rapport des commissions	23
5 Elections du Bureau par le Conseil d'Administration	24
5.1 Composition du Bureau	24
6 Orientations générales de la Fédération pour l'exercice à venir	25
6.1 Orientations générales	25
6.2 Pérennité financière	25
6.3 Processus administratifs	26
6.4 Développement de l'Airsoft Compétitif	26
7 Budget prévisionnel 2024	27
7.1 Budget Prévisionnel	27
7.1.1 Vote du budget prévisionnel	28
7.2 Licence collector et licences sportives	28
7.3 Montant des cotisations 2024	29
7.3.1 Proposition du Conseil d'Administration	29
7.3.2 Vote des montants de cotisations	30
7.4 Impact financier de la dématérialisation des licences	30
7.5 Précisions	31
7.6 Vote du rapport du budget prévisionnel	31
O Fin de exemp	24



Préambule

Le 7 Octobre 2023, à 10h08, les licenciés de la Fédération Française d'Airsoft se sont réunis

Salle Dieter-Trennheuser, 55 Chemin des Ozières, 03400 YZEURE

en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président adressée aux licenciés le 2 Septembre 2023, conformément aux statuts, plus d'un mois avant.

130 membres étaient présents et représentés. Aucun quorum n'étant requis par les Statuts pour l'Assemblée Générale Ordinaire, celle-ci a donc pu valablement délibérer.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Benoit MARIUS, en sa qualité de Président de la Fédération Française d'Airsoft. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Madame Laëtitia DUSSAULE, assistante technique de la Fédération Française d'Airsoft.

Étaient présents les 8 membres du Conseil d'Administration :

- Thibault BARRÉ, Secrétaire-adjoint et Administrateur, présent en téléconférence ;
- Laetitia CERVANTES, Administratrice;
- Baptiste DE HARO, Administrateur;
- Matthis GOURNAY, Secrétaire et Administrateur, présent en téléconférence;
- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, Trésorier et Administrateur ;
- Benoit MARIUS, Président et Administrateur ;
- Yves-Mari PRADELLE, Vice-Président et Administrateur, présent en téléconférence;
- Camille SAD-PENON, Administratrice.

Étaient également présents et représentés 122 autres licenciés à jour de leur cotisation.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Bilan moral de l'exercice ;
- Bilan d'activité de l'exercice ;
- Bilan financier de l'exercice ;
- Rapports des commissions ;
- Réunion du Conseil d'Administration pour l'élection du Bureau;
- Orientations de la Fédération pour l'exercice à venir ;
- Vote des montants de cotisations et du budget.

Le bilan moral, le bilan d'activité, le rapport financier, le rapport des commissions ainsi que le budget prévisionnel ont été envoyés en amont à tous les participants inscrits, afin qu'ils aient le temps d'en prendre connaissance et de préparer leurs interventions. Pour une question de lisibilité, le contenu de ces documents est repris dans le présent document en intégrant la synthèse des échanges et des modifications occasionnées dans les rapports.



1 Bilan moral de l'exercice

1.1 Record des demandes et effets de l'inflation

Malgré des craintes exprimées l'an dernier sur l'impact potentiel de l'inflation sur les demandes de licences et d'affiliation, les chiffres sont excellents et nous permettent cette année d'atteindre les chiffres les plus élevés jamais enregistrés, en nombre de licences et en nombre de clubs affiliés. La Fédération remercie l'ensemble de ses clubs qui ont su maintenir leur engagement pour ce nouvel exercice.

Cependant, malgré ces chiffres, les effets de l'inflation se font ressentir sur les finances fédérales. L'augmentation de la plupart des coûts ne permet plus de soutenir un montant de cotisation relativement bas, montant qui n'a pas augmenté depuis des années et qui représente environ 99% des recettes financières fédérales.

1.2 Implication des bénévoles

La difficulté de recruter persiste chaque année, mais il y a une constance d'implication de l'équipe en place qui est à saluer.

Le Président souhaite, une nouvelle fois, remercier tous les bénévoles ayant œuvré pour la Fédération depuis sa création, et plus particulièrement ceux encore présents aujourd'hui. Merci pour leur engagement et leur dynamisme, fortement remarqué et salué par le Président mais aussi régulièrement par de nombreux clubs.

Merci également à nombre de proches des bénévoles (compagnes, compagnons, parents, enfants, amis...) qui accompagnent, et parfois subissent, l'implication de nos bénévoles.

L'implication des licenciés dans les actions bénévoles est primordiale dans la vie de la Fédération et les bénévoles impliqués au sein du staff l'ont bien compris. Néanmoins, l'effectif bénévole n'est pas suffisant pour répondre à nos objectifs, mais aussi aux attentes des licenciés, et l'équipe en place commence à s'essouffler.

Lors des Assemblées Générales Ordinaires de 2021 et 2022, la décision a été prise de réduire l'activité pour se recentrer sur les projets essentiels, priorisés par la présidence.

En l'état actuel, avec des ressources humaines limitées et une équipe qui n'est plus renouvelée depuis trop longtemps, il est indispensable de continuer de se recentrer sur les éléments structurants. Parmi ces éléments, des travaux sur le recrutement et l'accompagnement des bénévoles sont indispensables : il s'agit d'un point que nous devons nettement améliorer pour rendre les recrutements profitables.



Nous sommes ouverts aux candidatures de différents types de profil, la charge de travail de chacun pouvant être adaptée en fonction de la volonté d'implication. Cependant, nous souhaitons, pour le moment, prioriser les profils ayant des facilités pour travailler en autonomie, dans le respect du cadre défini. Bien que nous échangeons régulièrement entre bénévoles, notre répartition géographique nécessite que chaque bénévole soit en capacité d'avancer de son côté sur les dossiers confiés et de faire des points réguliers par différents canaux (mails, visio, outils de suivi, etc.).

La Fédération reste une structure associative, non lucrative, dirigée par des bénévoles. À ce titre, elle ne peut pas fonctionner durablement en étant aux services des licenciés (et non licenciés) qui ne se voient que comme des clients consommateurs sans prendre part aux actions fédérales. Plus nous serons nombreux à nous impliquer, plus nous pourrons lancer des nouvelles actions, et moins le risque de démotivation des bénévoles risquera de conduire à leur démission.

Merci également à tous nos clubs et licenciés qui portent fièrement les couleurs de la Fédération sur les terrains, grâce aux patchs FFA, aux banderoles clubs affiliés, aux autocollants FFA et aux stands mettant à l'honneur la Fédération. La Fédération n'est pas l'affaire de quelques bénévoles, elle est l'affaire de tous les pratiquants. Ainsi en diffusant son message chaque personne contribue, à son niveau, à l'action fédérale, dans l'intérêt de l'Airsoft.

1.3 Défense de l'Airsoft

Comme chaque année, une sensibilisation des licenciés, et plus largement de tous les airsofteurs, est nécessaire sur la difficulté de la mission de défense de l'activité par la Fédération et des freins qu'elle rencontre au sein même de la communauté des pratiquants.

Depuis sa création, la Fédération agit efficacement pour la préservation de l'Airsoft, là où plusieurs autres pays, notamment européens, ont subi d'importantes restrictions ces dernières années alors que des menaces similaires ont été évitées plusieurs fois en France. La récente mise en lumière des événements chez nos cousins canadiens a, encore une fois, montré la nécessité d'avoir une Fédération forte et soutenue par sa communauté.

La crise sanitaire des années précédentes a mis en évidence qu'une mobilisation de qualité était nécessaire. Cette mobilisation nous a permis de mettre rapidement au point un cadre de pratique à même de répondre aux enjeux sanitaires, afin de préserver la sécurité des pratiquants, tout en répondant aux contraintes réglementaires, et de faire évoluer ce cadre en fonction des évolutions très régulières de la réglementation. Cette réponse n'a été possible que grâce à la mobilisation d'une poignée de bénévoles qui ont répondu présent, ont œuvré efficacement, en lien avec les autorités, pour préparer les conditions de reprise et accompagner associations et bénévoles dans leurs mise en œuvre.



Si ces bénévoles n'avaient pas été disponibles pour accompagner cette reprise, nous n'aurions pas été en mesure de publier les mises à jour du guide de reprise de l'activité, ni de répondre aux demandes d'informations sur ce sujet.

Cet épisode montre qu'il est indispensable de compter sur un apport régulier de sang neuf pour que la Fédération puisse continuer de défendre efficacement l'Airsoft dans la durée. En effet, le travail peut vite devenir démotivant pour les bénévoles, sans perspective apportée par des nouvelles recrues, d'autant plus que ces bénévoles sont répartis sur l'ensemble du territoire et passent la plupart de leur temps à travailler à distance les uns des autres. Il est nécessaire pour la pérennité de la Fédération de pouvoir compter sur des nouvelles ressources humaines, pour prendre la suite des anciens. Il est donc indispensable que les licenciés ne se voient pas comme des clients, consommateurs d'un service, mais comme des adhérents à une association, ce qu'ils sont. Comme dans n'importe quelle association, ils doivent pouvoir proposer leur aide en fonction du besoin et non exiger un service en échange d'une cotisation, cotisation dont s'acquittent également tous les bénévoles de la Fédération.

Par ailleurs, les autorités continuent leur travail réglementaire sur les armes à feu, il est donc primordial que la Fédération continue d'être à l'affût sur ces sujets, de manière à anticiper d'éventuelles évolutions contraignantes de la réglementation à propos de notre activité.

Merci également aux personnes qui encouragent nos bénévoles, leur apportant un peu plus de motivation à chaque fois. Malgré les dénigrements de certaines personnes propageant des fausses informations sans les vérifier, dénigrements qui contribuent malheureusement au découragement des bénévoles impliqués, la Fédération continue de démontrer sa nécessité pour préserver et faire évoluer la pratique de l'Airsoft en France.

1.4 Vote du bilan moral

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le bilan moral.

Avec 130 voix pour, le bilan moral est validé à l'unanimité par l'Assemblée.



2 Bilan d'activité de l'exercice

2.1 Affiliations et Licences

Au 29 septembre 2023, nous comptons 303 clubs affiliés et 4 594 licenciés.

Les records précédents sont respectivement de 290 associations affiliées fin 2022 et 4 523 licenciés fin 2018, et l'année actuelle n'est pas encore terminée.

Le taux de licences avec patch est actuellement de 40% du volume total de licences. Il était d'environ 29% en 2022, et entre 18 et 21% entre 2019 et 2021.

2.2 Formulaires de contacts

Depuis des années, nous recevons beaucoup de demandes via le formulaire de contact, l'adresse mail de contact, ou la page Facebook de la Fédération.

Le traitement de ces demandes est généralement effectué par l'assistante technique, directement sous la supervision du Président. Certains échanges peuvent ensuite être confiés aux Administrateurs ou aux chargés de missions, selon les sujets abordés.

Ces réponses traitants potentiellement plusieurs demandes sur divers sujets, plus ou moins complexes, sont des opportunités de communiquer avec un public d'origines diverses : nous recevons des questions sur l'affiliation, la réglementation, l'assurance, la création d'entreprise, la demande de conseils divers, d'expertise, de partenariat.... Ces demandes nous proviennent des airsofteurs, des parents, des propriétaires, des collectivités publiques, des forces de l'ordre, d'entrepreneurs, de journalistes.... Nous avons également beaucoup de demandes de précisions par rapport à nos dossiers.

Il s'agit d'un travail chronophage, mené par Mme Dussaule, qui permet d'apporter une véritable expertise, dans un grand nombre de domaines autour de l'Airsoft, auprès de tous les licenciés, pratiquants, pouvoirs publics...

Depuis la mise en place de la FAQ sur le site internet, le volume des demandes a baissé. Cette baisse ayant permis de libérer du temps de notre assistante, les premiers pas vers la mise en place d'une permanence téléphonique ont pu avoir lieu en 2022 avec le recours au téléphone de plus en plus systématiquement pour traiter les demandes de manière plus fluide. Cette année, un numéro de téléphone, pour joindre directement notre assistante pendant les heures d'ouverture de la permanence, a été publié sur le site Internet de manière à améliorer cette fluidité.

Grâce au travail effectué tant par Mme Dussaule (centralisation des échanges, mutualisation des connaissances, disponibilité pour les échanges téléphonique...) et par les bénévoles



impliqués (rédaction des dossiers, mise en place des outils internes, et renfort auprès de l'assistante...), nous continuons de recevoir des retours positifs : La FFA est autant appréciée par la qualité de ses productions documentaires que par l'expertise, la précision, la réactivité et le professionnalisme de ses réponses.

Le Président souhaite adresser ses remerciements à Laetitia DUSSAULE dont l'implication dans les échanges externes contribue, chaque jour, à la bonne image de la Fédération.

2.3 Chantier sur les Ressources Humaines

En accord avec les orientations pour l'exercice définies lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022, un important chantier sur les ressources humaines a démarré en interne. Ce travail a permis de mettre en évidence plusieurs points sur lesquels des chantiers plus spécifiques sont nécessaires. Certains ont dores et déjà été lancés.

Il s'agit notamment d'effectuer un recensement complet des effectifs bénévoles, de leur disponibilité, de leurs compétences et appétences quant aux divers domaines. Une importante réflexion a également été lancée sur l'accompagnement des nouvelles ressources, ainsi que sur le processus de recrutement.

Afin qu'elle puisse proposer son aide directement au sein des commissions, un travail a aussi été lancé pour intégrer notre assistante aux réflexions RH en cours.

2.4 Règlement Général sur la Protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données, RGPD, entré en application en 2018, impose de nouvelles règles en matière de gestion des données personnelles. Il s'applique aux entreprises, aux collectivités, mais aussi aux associations.

L'Assemblée Générales Ordinaire 2022 avait acté qu'un important chantier sur la mise en œuvre du RGPD devait être une des priorités de l'exercice.

Des sessions de travail régulières et un suivi minutieux de l'avancement ont permis à une équipe interne d'avancer très significativement dans l'audit des processus fonctionnels internes et la production des fiches de traitement des données personnelles manipulées par chacun de ces processus. La poursuite de ce travail permettra notamment de lancer des évolutions du GESAD. Dans l'attente de ces évolutions, la Commission Technique a été largement sensibilisée aux enjeux du RGPD. Elle reste vigilante quant aux données personnelles qui sont utilisées par les outils utilisés en interne, et s'efforce de répondre efficacement aux différentes demandes reçues.



2.5 Tournois Sportifs

Cette année a permis d'avancer dans l'accompagnement à l'émergence de nouvelles disciplines sportives d'Airsoft pour les pratiquants. Comme l'année dernière, la Fédération a joué un rôle central fédérateur autour de ces divers projets.

En premier lieu, le partenariat avec Reality Game a été reconduit et a permis d'organiser le Tournoi d'Airsoft League 2023. Il s'agit d'un mélange entre jeu tactique et jeu rapide qui nécessite organisation et méthodologie, avec des scénarios dynamiques, des rôles d'équipiers bien définis et l'utilisation des nouvelles technologies.

Des échanges ont également eu lieu avec les organisateurs du Sniperland Golf Challenge, avec l'idée de créer, dès 2024, une coopération pour proposer ce tournoi de sniper dans le cadre fédéral. Cette proposition permettrait, avec l'Airsoft League, d'enrichir l'offre des disciplines compétitives d'Airsoft autre que les disciplines "Speed" pour s'adresser à un public plus large.

Du côté des disciplines "Speed", comme en 2022, des travaux ont eu lieu pour la participation d'une délégation française à l'édition 2023 du championnat des nations NSL aux Pays-Bas. Cependant, certaines initiatives individuelles externes n'ont pas permis à la Fédération de remplir son rôle. Au vu de la situation, le Conseil d'Administration a pris la décision d'une mise en retrait de la Fédération des travaux en cours pour cette édition.

Enfin, le Tir Sportif de Vitesse a permis de constater un problème plus général, commun aux multiples disciplines d'Airsoft sportif : Jusqu'à présent la Fédération travaillait pour lancer des nouvelles disciplines sportives d'Airsoft, en commençant par définir un cadre strict de pratique de cette discipline. Cette approche avait pour ambition de proposer des formats universels et duplicables, composantes indispensables dans le cadre de compétitions nationales avec des perspectives internationales, notamment via la Fédération Européenne d'Airsoft.

Cependant, la rigueur de ces cadres a tendance à étouffer les clubs qui cherchent à développer ces disciplines et qui ont déjà avancé de leur côté, même si chacun de ces clubs a fait ses propres choix. Aussi il a été décidé, dans le cadre du TSVA, mais aussi plus généralement dans le cadre des disciplines sportives d'Airsoft, de favoriser une approche graduée. En axant d'abord les travaux sur la mise en place d'un format le plus ouvert possible, de manière à facilement fédérer les multiples pratiques existantes dans le périmètre d'une discipline, dans toute leur diversité. Dans un second temps, une fois les divers clubs rassemblés, des travaux pourront avoir lieu ensemble pour définir un cadre plus robuste, de manière à uniformiser la pratique collectivement, avec la perspective de développer des disciplines nationales, voire internationales.



2.6 Couverture d'assurance des associations de fait

Jusqu'à cette année les membres des associations de fait (équipes non déclarées en préfecture) pouvaient bénéficier, via leur affiliation à la Fédération, de la couverture d'assurance de la MAIF spécialement négociée par la Fédération pour leurs membres. Cependant, il s'agissait d'une exception et la MAIF a revu ses conditions d'éligibilité : À partir de 2024, il ne sera plus possible pour les membres d'une association de fait de bénéficier de la couverture d'assurance de la MAIF via la Fédération.

Une campagne d'information a eu lieu directement auprès de toutes les associations affiliées concernées pour les prévenir de ce changement. Nous les avons invités à profiter de l'occasion pour créer leur association. À cette fin, il existe le kit de création d'association d'Airsoft, disponible sur notre site Internet, qui propose tous les modèles et un guide pour déclarer facilement son association. Nous leur avons également proposé un accompagnement en cas de difficultés.

Une modification du GESAD est en cours pour retirer la souscription de la couverture d'assurance pour les associations de fait, et ajouter un message explicatif à la place.

Les circonstances précipitées dans lesquelles ce changement intervient sont regrettables. Mais le cadre des associations déclarées est meilleur sur bien des aspects pour la pratique de l'Airsoft que le cadre officieux des associations de fait, notamment concernant la sécurité et la responsabilité des organisateurs. Ce changement, malgré qu'il intervienne dans l'urgence, est donc bienvenue dans le cadre du développement responsable de l'Airsoft, d'autant plus que la Fédération milite pour la création d'association déclarée depuis sa création. Il est, de plus, représentatif que certaines contraintes externes peuvent être imposées aux pratiquants et démontre la nécessité d'avoir une structure fédérale pour communiquer et accompagner les clubs dans la mise en œuvre de ces contraintes.

2.7 Vote du bilan d'activité

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le bilan d'activité.

Avec 130 voix pour, le bilan d'activité est validé à l'unanimité par l'Assemblée.



3 Rapport financier de l'exercice

L'exercice comptable de la Fédération est basé sur l'année civile. Les annexes comptables des comptes-rendus d'Assemblées Générales Ordinaires sont systématiquement mises à jour une fois l'exercice clos. Ainsi, bien que l'Assemblée Générale Ordinaire ait lieu cette année en Octobre, le compte de résultat de l'année en cours, comprenant tous les mouvements financiers, y compris ceux ayant eu lieu après l'Assemblée Générale, sera ajouté en annexe du compte-rendu, lors d'une prochaine mise à jour de ce compte-rendu. C'est pourquoi sont présentés à l'Assemblée le compte de résultat de l'exercice précédent, clos, et celui de l'exercice en cours.

3.1 Rapport comptable 2022

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021, 71 151,01 € de charges avaient été budgétés pour 2022. **84 571,10** € **ont finalement été réalisés**. En 2021 il s'agissait de 64 899,82 €, mais non comparable pour plusieurs raisons liées à la crise sanitaire, notamment le placement de notre employée en activité partielle.

Parmi ces charges, 60 001,01 € avaient été budgétées en fonctionnement, et **68 540,64 € ont été réalisées**. Cette différence s'explique principalement par une volonté importante d'être plus présent aux événements et sur les terrains, avec des frais de déplacements logiquement en hausse, ainsi que des achats de fournitures plus importants. Notons également un montant plus important que prévu en frais postaux, montant qui s'explique par un volume d'affiliation, et donc volume d'expédition des kits d'affiliation supérieur aux prévisions. En 2021, il s'agissait de 47 357,02 € de fonctionnement qui avaient été réalisés.

11 150,00 € en investissement avait été budgété et environ 16 030,46 € ont finalement été réalisés. Cette différence s'explique principalement par des frais imprévus pour remplacer des composants informatiques qui ont été lâchés sur le serveur de sauvegarde de la Fédération, ainsi que des achats d'équipement pour les déplacements fédéraux. Au final, on retrouve un montant d'investissement proche des 17 542,80 € qui avait été réalisés en 2021.

60 720,00 € avait été budgétée en produit. Au final, environ **78 119,75 € ont été réalisés** grâce à une reprise des demandes de licences plus importante qu'anticipée.

Un résultat d'exercice déficitaire de 10 431,01 € avait été budgété. Au final le résultat n'est que de 6 451,35 € de déficit, soit une perte de 6 451,35 € sur l'année 2022.

Le solde budgétaire prévisionnel était estimé à 43 160,71 € en fin d'année 2022, il a finalement été de **47 140,37** €.



3.2 Rapport comptable 2023

Les chiffres de la colonne 2023 présentent la situation comptable au 1er septembre 2023 mais ne prennent pas en compte la fin de l'année. Les chiffres à considérer sont donc ceux de la colonne tendance annuelle qui sont des projections. Ils sont établis en fonction de la situation financière connue au jour de la rédaction des rapports de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils prennent en compte les montants réalisés, les montants à venir, et des projections selon la tendance de l'année en cours, des années précédentes, et les éléments connus pouvant impacter ces montants.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022, **76 548,96** € de charges avaient été budgétés pour 2023. La tendance actuelle est d'environ **81 003,74** € **qui devraient être réalisés** d'ici la fin de l'année. En 2022 il s'agissait de **84 571,10** €.

Parmi ces charges, 63 698,96 € avaient été budgétées en fonctionnement, et 68 309,00 € devraient être réalisées. Cette différence s'explique principalement par un montant plus important que prévu en frais postaux, 8 086,41 € au lieu de 3 550,40 € prévu, montant qui s'explique par un volume d'affiliation, et donc volume d'expédition des kits d'affiliation supérieur aux prévisions. Mais aussi par des augmentations des tarifs postaux et des kits d'affiliation 2023 qui nécessitent d'être envoyés en colis, contrairement à ceux de 2022 envoyés dans des enveloppes à bulles. En 2022, il s'agissait de 68 540,64 € de fonctionnement qui avaient été réalisés, soit sensiblement le même montant.

12 850,00 € en investissement avait été budgété et environ 12 694,74 € devraient finalement être réalisés. L'investissement avait été de 16 030,46 € en 2022.

70 670,00 € avait été budgétée en produit. Au final, environ **77 875,75 € devraient être réalisés** d'ici la fin de l'année grâce à, comme l'année précédente, une demande de licences plus importante qu'anticipée.

Un résultat d'exercice déficitaire de 5 878,96 € avait été budgété. Au final le résultat devrait se rapprocher de 3 127,99 € de déficit, soit une perte de 3 127,99 € en fin d'année 2023. Le déficit était de 6 451,35 € en 2022.

Le solde budgétaire prévisionnel était estimé à 41 261,41 € pour la fin d'année 2023. En prenant en compte la nouvelle projection de résultat d'exercice, le solde financier devrait être d'environ 44 012,38 € en fin d'année 2023. Il était de 47 140,37 € fin 2022.

On constate donc un résultat qui reste déficitaire, mais ce déficit se réduit d'année en année. La Fédération n'est pas encore revenue à l'équilibre financier, mais elle avance en bonne voie vers cet objectif.

Le licencié Bastien Quessada, présent dans l'Assemblée, intervient pour demander ce qui provoque ce déficit accumulé au cours des années malgré le nombre de licenciés. Le



Président et le Trésorier expliquent que plus le nombre de licenciés augmente, plus les moyens nécessaires augmentent. Les cotisations étant relativement économiques, cela impacte la trésorerie.

Bastien Quessada pense que le problème du déficit doit impacter le moral des bénévoles.

3.3 Licences Collectors et Patchs FFA 2023

L'année 2019 a vu le lancement des licences collectors. La licence collector comprend, en plus de la licence classique, un patch collector en PVC. En plus de fournir à bon prix un patch PVC de bonne qualité aux couleurs de la Fédération, cette licence permet de soutenir financièrement les actions fédérales en contribuant à la trésorerie.

Le patch 2019 symbolisait le changement de logo de la Fédération. Le patch 2020 était dédié aux 10 ans de la Fédération. Le patch 2021 reprenait le thème d'Airsofteur Responsable défendu par la Fédération depuis 2010.

En 2022, le patch a été fourni avec les licences collectors mais également les toutes nouvelles licences sportives. Ces dernières ne sont, pour le moment, que des licences collectors, proposées avec le même montant de cotisation et avec le même patch. Leur intérêt est simplement de nous permettre de jauger l'appétence des licenciés à disposer d'une variante sportive de licence, qui servirait à participer à d'éventuels tournois fédéraux.

Le patch 2022 proposait une version modernisée "digital" du logo de la Fédération, reprenant les principales valeurs fortes de l'Airsoft. Il a été demandé par environ 29% des licenciés. Face à ce succès, un réassort de patchs avait dû avoir lieu en cours d'année.

Le patch 2023 a mis à l'honneur l'Airsoft sportif, en introduisant le coq de la Fédération. Le taux de licences avec patchs, collectors et sportives, a été d'environ 40% en 2023. Comme en 2022, face à ce succès, un réassort de patchs a dû avoir lieu en cours d'année.

3.4 Précisions

Le compte de résultat sera annexé au compte-rendu de l'Assemblée Générale. Il sera mis à jour après la clôture de l'exercice comptable. Enfin, certains détails seront transmis aux services adéquats de l'Etat, conformément à nos obligations légales.

3.5 Vote du rapport financier

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le rapport financier.

Avec 130 voix pour, le rapport financier est validé à l'unanimité par l'Assemblée.



4 Rapport des commissions

4.1 Commission communication

La mission de la Commission Communication est de coordonner les actions qui visent à promouvoir une image positive et conforme aux valeurs de la Fédération, et de veiller à la cohérence des messages envoyés en direction de ses différents publics : clubs affiliés et non affiliés, public, institutions, médias, partenaires, recrues...

À cet effet, elle conçoit et fait valider par le Conseil d'Administration et le Président la stratégie de communication, interne comme externe, puis la met en œuvre, sous leur supervision.

4.1.1 Edition de nouveaux supports de communication

De nouvelles normes de protections oculaires sont en train d'être mises en place et entreront bientôt en application. La commission prévention doit se pencher plus en détails sur toutes les implications de ces changements (cf. rapport de la commission prévention). En attendant les conclusions de la commission prévention, le Conseil d'Administration a décidé de suspendre l'édition de tout support de communication qui mentionnerait des informations quant aux normes de protections oculaires.

Les stocks restants des divers supports devraient permettre de faire face aux besoins de l'année 2024 pour continuer de fournir les clubs affiliés.

4.1.2 Etude et conception d'un stand mobile

Dans le cadre des déplacements des administrateurs aux divers événements, pour tenir un stand fédéral, le matériel pour le montage du stand entraîne plusieurs contraintes :

- contraintes de stockage;
- contraintes de transmission entre les administrateurs, répartis géographiquement, en fonction de qui participe à quel événement ;
- contraintes de transports : nécessité d'avoir une voiture avec une capacité suffisamment importante pour le petit stand, et d'une camionnette pour le grand stand.

Au vu de ces contraintes, le Conseil d'Administration souhaite étudier le besoin et la faisabilité pour concevoir une version allégé d'un stand d'exposition qui serait à la fois facilement transportables par divers moyens de transports, mais également suffisamment économique pour permettre l'équipement de plusieurs administrateurs, qui n'auraient alors plus la contraintes de faire de la route pour se transmettre le matériel entre les événements.



4.1.3 Publications sponsorisées

Afin d'améliorer l'impact des publications fédérales sur les réseaux sociaux, mais aussi pour toucher une audience plus large, le Conseil d'Administration souhaite ajouter les publications sponsorisées parmi les outils à la disposition de la communication.

Pour cela, un budget d'environ 2€ par jour a été intégré au budget prévisionnel, avec en plus une réserve annuelle de 300€ mobilisable selon le résultat des différentes campagnes de publicité et le besoin de communication sur les différents sujets. Ces publicités seront diffusées sur le réseau publicitaire de Meta (Facebook et Instagram).

Il pourra s'agir, par exemple, de publicités sur les affiliations, sur les produits en vente dans la boutique, sur les profils recherchés dans le cadre du recrutement de bénévoles ainsi que sur les championnats.

Un suivi des résultats des différentes campagnes de publicité sera régulièrement effectué, de manière à s'assurer de la pertinence de cet investissement.

Un travail aura également lieu sur le réseau Google Ads afin d'améliorer l'efficacité des campagnes de publicités que nous offre Google dans le cadre de notre partenariat avec lui depuis 2015.

Une expérimentation a eu lieu cette année, pendant 23 jours, afin de mettre en avant l'Assemblée Générale Ordinaire.

4.2 Commission Juridique

Bien qu'il demeure des dossiers, la Commission Juridique est davantage une commission "à missions", qui se mobilise selon les besoins des diverses commissions et le degré d'urgence.

De part sa mission et certaines informations à caractère privé, un certain nombre de dossiers traités ne peuvent faire l'objet de communication.

4.2.1 Contrats de partenariats

L'Airsoft responsable doit se construire avec tous les acteurs du milieu. Les professionnels ont aussi leur rôle à jouer sur la question. C'est pourquoi depuis de nombreuses années, la Fédération met en place des partenariats avec divers acteurs professionnels du monde de l'Airsoft.

Ces partenariats permettent aux enseignes de s'engager ouvertement devant la communauté dans une démarche d'Airsoft Responsable. Parmi leurs engagements, le respect de la réglementation est au cœur de la démarche. Ainsi, nos partenaires s'engagent contractuellement à respecter la <u>Charte Commerciale d'Airsoft Responsable</u>. Au-delà de la



démarche vertueuse, profitable pour l'ensemble de la communauté, nos partenaires s'engagent aussi à proposer des réductions significatives à nos licenciés.

Ces engagements de nos partenaires, en adéquation avec nos valeurs, nous permettent de les mettre en avant, eux et leur actualité, notamment via notre site Internet et le GESAD.

La commission juridique est chargée de conventionner avec les partenaires.

4.2.2 Licences de marques

En 2018, après 5 ans de travail de la commission sportive sur le sujet, la Fédération avait décidé de protéger ce travail et a déposé la marque Speedsoft® pour le territoire Français. Ce dépôt de marque a pour but de préserver une discipline d'Airsoft en plein développement, en évitant qu'une société privée ne puisse se l'approprier. Ainsi donc cette marque, propriété de la Fédération, peut être utilisée en France assez facilement par tout organisme qui nous en fait la demande, sous réserve de respecter certaines conditions. Ces conditions permettent à la Fédération de s'assurer que la discipline puisse se développer dans un cadre ouvert, responsable et sécuritaire, au bénéfice de la communauté.

À ce jour, plusieurs contrats de licence de marque ont été signés et permettent à des associations et des entreprises d'exploiter la marque Speedsoft® légalement, mais sans qu'elles ne puissent se l'approprier pour un usage exclusif.

Si vous êtes intéressés pour exploiter cette marque, la commission juridique se tient à votre disposition pour vous renseigner plus en détail sur le sujet.

4.2.3 Conformité des statuts et des règlements avec l'agrément sportif

Un travail a été initié par la commission juridique afin de mettre en évidence toutes les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter aux statuts de la Fédération, ses règlements intérieurs, et les impacts dans son fonctionnement, de manière à répondre aux pré-requis imposés dans le cadre d'un agrément sportif.

Ce travail a notamment mis en évidence un certain nombre de points bloquants, auxquels la Fédération n'est actuellement pas en mesure de répondre avec l'effectif bénévole actuel.

Avant d'envisager des modifications structurantes qui risquent de provoquer des situations de blocage, il a été décidé de travailler sur les solutions à apporter à ces mesures.



4.3 Commission Prévention

4.3.1 Evolution des normes de protections oculaires

Ce sujet peut-être particulièrement complexe à appréhender, aussi nous nous concentrerons ici seulement sur le cas des protections oculaires d'Airsoft qui font partie d'une catégorie spécifique, non généralisable à l'ensemble des normes. Pour que ce compte-rendu reste accessible à tous, des simplifications propres à notre cas d'étude seront volontairement utilisées, sans entrer dans les détails, les procédures et l'historique.

La norme (NF) EN 166 a été initialement publiée en 1998. Elle existe dans sa version actuelle depuis 2002.

Dans le contexte de la lutte contre le Covid-19, les organismes de normalisation se sont vu imposer des changements sur les conditions de mise à disposition des normes d'équipements de protection, notamment concernant la norme EN 166. Suite à ces changements, l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) a décidé de remplacer les normes existantes par des nouvelles. C'est dans ce contexte que de nouvelles normes en matière de protection oculaire ont été publiées, en Mars 2021. Les organismes nationaux de normalisation, l'AFNOR pour la France, ont ensuite adopté ces nouvelles normes localement.

Malgré l'adoption de ces nouvelles normes, à ce jour la norme EN 166 reste légalement la norme de référence à l'échelle européenne en matière de protections oculaire d'Airsoft, conformément au cadre réglementaire existant. C'est-à-dire qu'à ce jour la norme EN 166 est la seule norme à laquelle doivent obligatoirement se conformer les nouveaux produits de protection oculaire mis sur le marché européen. Elle reste donc la norme de référence, notamment pour les assurances.

Cependant, en juin dernier, l'Union Européenne a acté la fin de présomption de conformité de la norme EN 166 et son remplacement par des nouvelles normes, le tout pour une entrée en vigueur le 11 novembre 2024.

Ce cas de figure de changement de norme est nouveau pour la Fédération, et nous n'en maîtrisons pas encore toutes les implications. Il y a ici un sujet important, qui devra être étudié, de manière à pouvoir faire évoluer le règlement des Équipements de Protection Individuelle en prenant en compte les conséquences de la transition d'une norme à l'autre. L'échéance du 11 novembre 2024 est tout indiquée pour publier une nouvelle version du règlement intégrant ces évolutions et leurs conséquences pour la pratique.



4.3.2 Secourisme

Le Conseil d'Administration souhaite accompagner les associations dans leurs démarches au profit de la sécurité de leurs adhérents. Pour cela, deux axes sont envisagés :

- La mise en vente d'une trousse de secours, conçue par des professionnels pour répondre spécifiquement aux besoins des associations d'Airsoft. Le Conseil d'Administration envisage la mise en vente de cette trousse de secours, en partenariat avec une enseigne spécialisée qui assurerait directement l'approvisionnement et la vente du produit, de manière à offrir une meilleure réactivité dans le traitement des commandes, et ne pas faire peser de risque financier sur la Fédération.
 - L'étude des chiffres de vente permettrait au Conseil d'Administration de décider d'autres actions en matière de secourisme, si les clubs répondent présent à cette proposition.
- La mise en place de formations aux premiers secours, spécifiquement dédiées aux contraintes de la pratique, est également une piste d'étude.

4.4 Commission Airsoft Sportif

4.4.1 Speedsoft® et autres disciplines Speed

Comme en 2022, des travaux ont eu lieu pour la participation d'une délégation française à l'édition 2023 du championnat des nations NSL aux Pays-Bas. Ces travaux devaient initialement être pilotés en lien avec une équipe de pratiquants investit pour l'émergence sportive de cette discipline, aux côtés de la Fédération.

Malheureusement, des conflits internes ont éclaté parmi ces pratiquants. Ces conflits ont provoqué la scission de leurs effectifs, la sélection de nouveaux titulaires pour la délégation, à la place de ceux déjà sélectionnés pour cette même édition, laissant ces derniers de côté, et la remise en question des accords négociés avec la Fédération. Au vu de la situation, la Fédération a décidé de se retirer des travaux pour cette édition. La porte reste ouverte pour des futures coopérations dans un cadre qui aura besoin d'être mieux délimité et respecté.

4.4.2 Airsoft League

Le partenariat avec Reality Game a été reconduit et a permis d'organiser le Tournoi d'Airsoft League 2023. Cette compétition d'Airsoft nouvelle génération se joue à 4 équipes de 6 sur une zone de jeu de 50 000 m². C'est un mélange entre jeu tactique et jeu rapide qui nécessite organisation et méthodologie avec des scénarios dynamiques, des rôles d'équipiers bien définis et l'utilisation des nouvelles technologies.



Plus riche que l'édition précédente, cette nouvelle édition a permis de poser les premiers jalons pour l'organisation d'un véritable festival d'Airsoft à l'échelle nationale. En parallèle des discussions ont lieu, dans le cadre de la Fédération Européenne d'Airsoft, pour une déclinaison européenne de ce format.

4.4.3 Sniperland Golf Challenge

Des échanges ont eu lieu avec les organisateurs du Sniperland Golf Challenge en vue d'une coopération pour proposer ce tournoi de sniper dans le cadre fédéral.

Il s'agit d'un tournoi de tir sur cible, axé sur la précision et la compétition, le tout dans un cadre détendu et fair-play. L'événement présente des snipers Airsoft venant de divers horizons, tous passionnés par la précision et la technique du tir sur cible, garantissant un niveau élevé de technicité. Cependant, il ne s'agit pas seulement d'une compétition acharnée, mais surtout d'une occasion de partager des moments agréables et de créer du lien au sein d'une communauté dédiée.

Au cours de plusieurs sessions, chaque participant place une cible de type IPSC et essaie de la toucher en utilisant un minimum de tirs pour établir un score de référence, comme au golf (le par). Les autres participants essaient ensuite également de toucher la cible. Ceux qui effectuent plus de tirs que le par se voient infliger des pénalités sous forme de points supplémentaires, tandis que ceux qui tirent moins que le par bénéficient d'un avantage en nombre de tirs.

Le cœur de la compétition est la précision. Les participants ont l'occasion de démontrer leur habileté à maintenir une concentration extrême pour atteindre la cible avec une précision maximale. La compétition récompense l'excellence et les performances avec une remise de trophée pour les meilleurs tireurs. Cependant, le succès n'est pas seulement mesuré par les résultats, mais aussi par l'esprit sportif et fair-play dont les participants font preuve. Cela se fait dans une ambiance décontractée qui encourage l'amélioration personnelle.

En somme, cette compétition a pour but de créer un événement de premier plan où la précision, la compétition passionnée et l'esprit sportif se rejoignent. Cette proposition permettrait d'enrichir, avec l'Airsoft League, l'offre des disciplines compétitives d'Airsoft autre que les disciplines "Speed".

4.4.4 Tir Sportif de Vitesse

Les travaux sur la définition d'un cadre de pratique pour le TSVA de la commission se sont rapidement heurtés à une pratique déjà implantée, mais disparate. Des problématiques se sont notamment posées quant au choix d'un modèle de cible : Certains clubs ayant déjà investi pour s'équiper, mais chacun avec des modèles/dimensions de cible différents.



Afin de favoriser la réunion des pratiquants autour de leurs points communs, plutôt que de les diviser, il a été décidé de mettre de côté la définition d'un cadre fermé de compétition pour le moment. La priorité a été donnée sur la mise en œuvre d'une compétition sur base d'un format ouvert, le plus large possible, qui serait capable de fédérer les clubs de TSVA dans leur diversité de pratique.

La définition d'un cadre plus strict restera un prérequis nécessaire pour uniformiser un format de compétition, notamment dans le cadre d'une ouverture sur des compétitions européennes, sujet abordé dans le cadre des discussions au sein de la Fédération Européenne d'Airsoft. Mais il s'agira d'un travail ultérieur qui sera effectué directement avec les clubs de TSVA, de manière à construire collectivement ce format national, en mettant à profit l'intelligence collective des pratiquants, tout en étudiant avec eux des solutions pour les aider à effectuer la transition (aide à l'équipement, prêt de matériel, etc.).

4.5 Commission Formation

Suite à des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021 et du Conseil d'Administration, en l'absence de volontaire pour prendre en charge les missions de cette commission, cette dernière a été mise en pause.

4.6 Commission Événementiel

En l'absence de volontaires pour prendre en charge les missions de cette commission, les travaux de cette dernière sont directement gérés par le Bureau fédéral, au cas par cas.

Comme chaque année, les administrateurs de la Fédération se sont déplacés à votre rencontre, lors de divers événements.

4.6.1 Principaux déplacements fédéraux

La Fédération a notamment été présente pour échanger avec les pratiquants et le public, la plupart du temps avec un stand dédié, notamment :

- Bordeaux Geek Festival 2023 : Bordeaux (33) 19 mai ;
- Airsoft League 2023 : Guerville (78) 27 et 28 mai ;
- Salon Airsoft de Campsas: Campsas (82) 28 mai;
- Mastodonte War 4: Caumont-sur-Garonne (47) 9 au 11 juin;
- Japan Tours Festival 2023 : Tours (37) 29 juin au 2 juillet ;

Et bien sûr, comme chaque année, la plupart du Conseil d'Administration a été présent, à votre rencontre, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à Yzeure (03) le 7 octobre.

Suite à une demande d'information concernant Mastodonte War 4, nos administrateurs présents lors de cet événement (Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, Laetitia CERVANTES et Benoit



MARIUS) font un petit compte-rendu à l'Assemblée sur le déroulement de cette OP organisée par notre club affilié, l'Area-51.

4.7 Commission technique

La commission technique est chargée d'assurer l'aide aux utilisateurs, qu'ils soient internes (staff fédéral) ou externes (clubs et licenciés). Elle est également responsable du choix, de la maintenance et du développement des outils de la Fédération.

4.7.1 Migration de Helpdesk

Le Helpdesk est la plateforme qui centralise tous les échanges des boites mails de contact, des formulaires de contact, de la page Facebook et la FAQ. Elle permet de centraliser les échanges, d'en assurer la traçabilité, et fournit des outils pour les traiter plus efficacement.

En début d'année le fournisseur de la plateforme utilisée depuis 2014 nous a informé de la révision de ses tarifs avec une facture annuelle de 700 € qui devait passer à 1 800 € (x 2,6).

En lien avec le Conseil d'Administration, le Président a coordonné la migration vers une nouvelle plateforme gratuite. Cette gratuité implique quelques concessions sur certaines fonctionnalités absentes mais compensées par la mise en place d'une procédure standardisée de traitement des demandes.

Après un important travail de notre assistante et de la commission technique, ont été migrés sur la nouvelle plateforme l'ensemble des messages reçus via l'ancienne plateforme, les réponses prédéfinies, la FAQ et le répertoire des personnes nous ayant déjà contactés. La page Facebook fédérale a été interfacée avec cette nouvelle plateforme, ainsi que les différents formulaires de contact du site Internet. Le site Internet a été mis à jour avec l'intégration d'un nouveau système de FAQ, compatible avec celle de la nouvelle plateforme, les boîtes mails de contact ont été redirigées et la nouvelle plateforme a été paramétrée pour fonctionner avec tous ces éléments.

La migration des tickets a nécessité l'usage d'un outil externe facturé près de 700 €. Cependant, la migration ayant été un succès, l'offre sur la plateforme précédente a pu être résiliée avant son renouvellement pour 2023. Les 700 € de fonctionnement budgétés pour l'abonnement annuel à cette plateforme ont donc servi à financer une migration en dépense d'investissement. Ce budget sera dorénavant économisé dès 2024 grâce à la gratuité de la nouvelle plateforme.

4.7.2 Amélioration des processus de sauvegardes

Pour éviter la perte de données en cas d'incident chez l'hébergeur, un programme était utilisé pour effectuer automatiquement des sauvegardes du site Internet et du GESAD. Cependant ce programme fonctionnait sur un ordinateur situé au domicile d'un



administrateur et ne pouvait effectuer ses sauvegardes que lorsque l'ordinateur était allumé et connecté à Internet à l'heure programmée des sauvegardes.

Après plusieurs preuves de concept expérimentées, une solution a été retenue et mise en production par la commission. Des sauvegardes du site Internet et du GESAD sont dorénavant effectuées automatiquement par des services en ligne. Ces sauvegardes sont ensuite dupliquées et stockées à divers emplacements, en ligne et sur le serveur de sauvegardes fédéral, pour plus de sécurité.

4.7.3 Évolutions du GESAD et mise en place des licences dématérialisées

Un important chantier a été initié, en lien avec l'éditeur du GESAD, dans le but d'étendre les fonctionnalités de l'outil. Il est notamment prévu le développement d'un système d'options pour les licences : aujourd'hui il existe des licences de différents types (classique, collector et sportive). Demain Le but sera de pouvoir proposer, en plus des différents types de licences (loisirs, sportive, arbitre, dirigeant, jeune, etc.), la possibilité d'ajouter directement une ou plusieurs options cumulables (patch, garantie corporelle complémentaire, etc.).

Ce système d'options nécessite un important travail de spécification, notamment car il doit permettre la mise en œuvre une licence dématérialisée par défaut, et des options pour continuer d'obtenir des licences physiques.

Initialement prévu pour une mise en production pour les demandes d'affiliation et de licences 2024, en raison de contraintes RH survenue chez l'éditeur du GESAD, le planning initial a pris du retard. Ce nouveau système d'option, y compris le principe d'une licence dématérialisée, a dû être reporté aux demandes d'affiliation et de licences 2025.

Le coût de développement de ces fonctionnalités est évalué à 8 400 €. Ce coût ne sera payé qu'une seule fois (dépense d'investissement) et non annuellement (dépense de fonctionnement). Un groupe de travail interne a évalué l'économie potentielle réalisable par la mise en place de licences dématérialisées à 3 000 €/an. Il s'agit donc d'une dépense qui devrait être rapidement amortie et permettre ensuite de réaliser des économies.

D'autres évolutions du GESAD sont également en chantier, notamment sur le RGPD, et pour le retour de l'intégration des cartographies dans l'annuaire des clubs. Chacune fait l'objet d'un travail de pilotage avec l'éditeur, en parallèle du travail sur les options des licences. Elles sont priorisées pour être développées indépendamment, en fonction du budget.

4.8 Vote du rapport des commissions

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le rapport des commissions. Avec 130 voix pour, le rapport des commissions est validé à l'unanimité par l'Assemblée.



5 Elections du Bureau par le Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, chaque année les membres du Conseil d'Administration se réunissent en huis clos afin de délibérer sur l'attribution des postes du Bureau aux Administrateurs. À cette fin, Benoit MARIUS invite les participants à sortir de la salle le temps des délibérations du Conseil d'Administration.

À l'issue des délibérations du Conseil d'Administration, les participants reviennent dans la salle d'Assemblée. Le Président les remercie pour leur patience et proclame les résultats :

5.1 Composition du Bureau

Sont donc nommés au Bureau par le Conseil d'Administration :

- Benoit MARIUS : en qualité de Président ;
- Yves-Mari PRADELLE : en qualité de Vice-Président ;
- Laetitia CERVANTES : en qualité de Secrétaire ;
- Jérôme MACE-FRANCAZAL : en qualité de Trésorier ;
- Thibault BARRÉ : en qualité de Trésorier-Adjoint.

Composition du Conseil d'Administration et du Bureau :



Le Président et l'Assemblée félicitent Laetitia CERVANTES, nouvelle venue au sein du Bureau, ainsi que les autres membres du Bureau.



6 Orientations générales de la Fédération pour l'exercice à venir

6.1 Orientations générales

Le Président est garant du projet fédéral, il est responsable de la Fédération devant les autorités, devant les licenciés de part son mandat électoral, ainsi que devant le Conseil d'Administration à qui il rend compte. À ce titre, il priorise les projets en adoptant une vision d'ensemble de l'intérêt fédéral tout en en portant la responsabilité.

Conformément aux règlements, et comme il avait été décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021, tous les projets, en cours ou à venir, sont systématiquement arbitrés par le Président, en cohérence avec les orientations générales, avant de faire l'objet de travaux. La mise en œuvre des projets doit systématiquement se conformer à la priorisation dont le Président a la charge. Cette priorisation est effectuée en bonne intelligence avec les équipes. Ensuite, lors des séances du Conseil d'Administration, ce dernier peut revenir sur les arbitrages effectués, cela jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante au cours de laquelle chaque licencié peut profiter de l'occasion pour demander à revenir sur les points qu'il souhaite aborder. Si besoin, l'Assemblée pourra alors se prononcer.

Comme décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022, l'exercice dernier a priorisé la consolidation interne de la structure, suivant trois axes : la pérennité financière, la consolidation administrative et le développement de l'Airsoft sportif. Afin de poursuivre ces objectifs, ces axes ont donné lieu à la création de trois directions internes dédiées. Ces dernières ont lancé des chantiers pour décliner ces axes en différents dossiers.

D'importants progrès ont pu être accomplis, mais le Conseil d'Administration estime qu'il reste du travail pour atteindre les objectifs fixés. Avec l'objectif de continuer la viabilisation de la Fédération, le Président propose à l'Assemblée la poursuite de ces travaux.

6.2 Pérennité financière

La pérennité financière de la Fédération est primordiale : Rien ne sert de développer des nouveaux projets si la Fédération n'est plus présente demain pour les mettre en œuvre.

Grâce aux travaux menés par la commission technique sur la dématérialisation des licences, une première perspective de retrouver l'équilibre financier se dessine d'ici fin 2025. Cependant cet équilibre s'entend avec un budget restreint, notamment des investissements limités, et avec les éléments connus du contexte économique actuel, sans considération d'autres éventuelles augmentations importantes de l'inflation.



Même s'il s'agit d'une approche à prendre en compte, il ne peut être envisagé de simplement réduire les dépenses pour résoudre le problème. En effet, le budget fédéral est orienté en rapport avec ses priorités, et réduire les dépenses signifie réduire ce qui est proposé aux licenciés, notamment la couverture d'assurance, la possibilité de répondre aux demandes, les évolutions du GESAD ou les déplacements du staff sur les terrains, au titre des dépenses les plus coûteuses. Il ne peut donc pas s'agir d'un axe d'évolution pérenne si l'on souhaite continuer de développer l'action fédérale.

Comme évoqué lors des Assemblées Générales Ordinaire 2021 et 2022, la recherche des sources de financement devra dorénavant être intégrée directement dans le cadre des projets qui nécessitent un financement.

6.3 Processus administratifs

Les travaux sur les processus internes ont bien progressé au cours de l'exercice passé. C'est notamment le cas avec deux importants chantiers qui ont été lancés sur le RGPD et la gestion RH (recrutement et encadrement des bénévoles). Cependant il reste du travail sur ces projets, il est donc indispensable de continuer de prioriser ces travaux pour pouvoir envisager plus sereinement la suite.

6.4 Développement de l'Airsoft Compétitif

La dimension compétitive de l'Airsoft est un axe fort de développement de notre activité, notamment pour une meilleure visibilité auprès du public, mais aussi comme réponse à une demande de plus en plus importante. Son développement doit rester un axe fort, en cohérence avec la demande des pratiquants. Ainsi, la Fédération continuera de s'inscrire en fédérateur des projets compétitifs/sportifs d'Airsoft, notamment en développant les propositions pour s'adresser à tous les types de pratiquants d'Airsoft.

Afin de favoriser la mise en œuvre pratique de compétitions, plutôt qu'à la restreindre, ces travaux viseront prioritairement à mettre en place des compétitions avec des cadres ouverts.

La définition de cadres plus stricts reste un prérequis nécessaire pour uniformiser un format de compétition, notamment pour l'ouverture sur des compétitions européennes. Mais il s'agira d'une étape ultérieure qui sera effectuée directement avec la communauté, une fois que cette dernière aura pu se développer autour de compétitions à lancer au préalable.

6.5 Vote des orientations générales

Le Président soumet au vote de l'Assemblée les orientations générales.

Avec 130 voix pour, les orientations générales sont validées à l'unanimité par l'Assemblée.



7 Budget prévisionnel 2024

7.1 Budget Prévisionnel

Le montant prévisionnel des cotisations est estimé à **75 000 €**, en cohérence avec les tendances des années précédentes. Aucune subvention n'est prévue.

Bastien Quessada demande si ce montant anticipe un éventuel désengagement de certaines associations de fait qui refuseraient d'évoluer en associations déclarées et décideraient de ne plus solliciter l'affiliation, faute de pouvoir profiter de la couverture d'assurance. Le Président lui répond que la communication par la MAIF de cette évolution est intervenue après la validation par le Conseil d'Administration des propositions présentées à l'Assemblée Générale, notamment le budget prévisionnel, et que les préavis statutaires ne permettaient pas de modifier ce budget prévisionnel sans repousser l'Assemblée Générale de plusieurs mois. Cependant, comme chaque année, le montant prévisionnel des cotisations est estimé avec une marge de sécurité. De plus, selon les premiers retours reçus des associations de fait, un certain nombre d'entre elles sont déjà des associations déclarées, soit parce qu'elles ont évolué depuis leur enregistrement dans le GESAD, soit parce qu'elles s'étaient enregistrées dans le GESAD sous la mauvaise forme juridique.

Les charges prévues restent sensiblement les mêmes que celles de l'année 2023, hormis quelques différences :

En fonctionnement, la prévision des frais postaux pour 2024 est plus importante que celle de 2023, mais moins importante que le montant réalisé en 2023. Le prévisionnel 2023 n'avait pas suffisamment anticipé l'augmentation des charges d'expédition, en raison d'un kit d'affiliation 2022 qui pouvait être expédié par simple enveloppe (les drapeaux), là où le kit d'affiliation 2023 nécessitait un colis (signalétique zone neutre). Cependant, en raison du projet de proposer la dématérialisation des licences pour 2025, nous aurons un nombre de timbres à restocker moins important que les autres années pour 2024. Ainsi, le prévisionnel des frais d'expédition pour 2024 est situé entre le prévisionnel et le réalisé de 2023.

Toujours en fonctionnement, dans le but de faire des économies, des travaux ont été menés sur de nombreux postes de dépenses afin d'être réduits. Ces économies impacteront forcément les bénévoles. C'est notamment le cas pour les frais de déplacements. S'il est important de continuer de se déplacer à la rencontre des pratiquants, il est primordial d'étudier plus attentivement l'intérêt de chaque déplacement, et leur encadrement financier, pour contribuer à la viabilisation financière de la Fédération.

Enfin, en fonctionnement, le budget prévisionnel publicité a été augmenté, de manière à pouvoir anticiper un réapprovisionnement de banderoles "association affiliée" et pour financer les publications sponsorisées (Cf. rapport de la commission communication).



En investissement, la principale différence réside en une augmentation conséquente du budget "Petits logiciels", pour financer le développement des options des licences du GESAD qui comprend, notamment, leur dématérialisation (Cf. rapport de la commission technique). Une différence s'observe également sur les achats de marchandises : cette année, un réapprovisionnement de patchs collectors a dû être opéré afin de répondre à la demande, particulièrement importante pour le patch 2023 (40% des licences). Ce ratio est jugé comme exceptionnel et nous n'envisageons pas une demande aussi importante pour le patch 2024.

Le budget prévisionnel proposé pour 2024 est donc **déficitaire d'environ 10 700 €**. Il s'agirait d'un déficit pour la troisième année consécutive. Le solde bancaire fédéral, estimé à **44 012,38 €** fin 2023 d'après les projections, devrait permettre d'absorber ce déficit.

7.1.1 Vote du budget prévisionnel

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le budget prévisionnel. Avec 130 voix pour, le budget prévisionnel est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

7.2 Licence collector et licences sportives

Comme pour 2023, la licence collector et la licence sportive seront composées d'une licence classique qui sera accompagnée d'un patch PVC collector.

Pour l'année 2024, le patch collector, issue d'une série limitée, mettra à l'honneur l'engagement des bénévoles qui se rassemblent pour faire avancer la communauté des pratiquants. Il peut se comprendre à l'échelle associative comme fédérale. Il peut aussi s'interpréter dans le sens de la cohésion de groupe, indispensable dans la pratique de notre discipline.



La production des patchs a déjà été lancée, pour permettre de les envoyer en même temps que les licences dès le début de l'année 2024.



7.3 Montant des cotisations 2024

Le montant actuel des cotisations ne nous permet pas d'équilibrer le budget. La Fédération a toujours été transparente dans sa gestion, et prévient les licenciés depuis deux ans qu'une augmentation des cotisations risque d'intervenir.

Cette année encore, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité proposer une augmentation des cotisations, en pariant sur les perspectives à partir de 2025, grâce à la dématérialisation des licences, même si cela implique à nouveau un exercice déficitaire pour 2024.

Il est donc proposé de conserver le montant actuel des cotisations et d'absorber le déficit pour ne pas pénaliser davantage les clubs et les pratiquants suite aux conséquences de l'inflation. Cependant, le Conseil d'Administration souhaite mettre en garde les licenciés qu'à l'avenir, si l'augmentation des cotisations devient la seule possibilité, elle pourra être envisagée par une Assemblée Générale avec application dès la saison suivante.

7.3.1 Proposition du Conseil d'Administration

Montant des cotisations fédérales annuelles (les mêmes depuis plusieurs années) :

	Licence classique	Licence collector/sportive			
Licencié en club affilié	8€ par membre 5€ par membre, dès Septembre	12€ par membre 9€ par membre, dès Septembre			
Licencié individuel	10€ pour les individuels 6€ dès Septembre	14€ pour les individuels 10€ dès Septembre			

Cotisations d'assurance, via club affilié, selon le nombre de membres du club, soit :

•	de 2 à 4 membres :	12,00€
•	de 5 à 9 membres :	11,00€
•	de 10 à 14 membres :	9,00€
•	de 15 à 19 membres :	8,00€
•	de 20 à 24 membres :	6,00€
•	de 25 à 29 membres :	5,00€
•	de 30 à 34 membres :	4,50€
•	de 35 à 39 membres :	4,00€
•	de 40 à 44 membres :	3,00€
•	de 45 à 49 membres :	2,00€
•	de 50 à 99 membres :	1,00€
•	à partir de 100 membres :	offerte



7.3.2 Vote des montants de cotisations

Le Président soumet au vote de l'Assemblée les montants des cotisations proposés. Avec 130 voix pour, les montants des cotisations sont validés à l'unanimité par l'Assemblée.

7.4 Impact financier de la dématérialisation des licences

Avec l'inflation qui a des conséquences directes sur tous les coûts de la Fédération, et la nécessité de financer certains projets, surtout dans un contexte où l'investissement bénévole des membres pour leur Fédération est beaucoup trop léger en proportion de leur nombre, et nécessite donc de faire appel à des prestations professionnelles sur certains postes de dépenses, la viabilité de la Fédération continue d'être menacée.

C'est pourquoi un premier projet d'envergure, qui permettrait à la fois d'améliorer l'impact environnemental de la Fédération, tout en permettant de réaliser des économies, à été lancé. Son objectif est de proposer la dématérialisation des licences, par défaut, à partir de la saison 2025, avec la possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de continuer de bénéficier de leur licence au format physique, mais en option.

Le coût de ce projet est évalué à 8 400 € (Cf. rapport de la commission technique). Ce coût ne sera payé qu'une seule fois (dépense d'investissement) et non annuellement (dépense de fonctionnement). Un groupe de travail interne a évalué l'économie potentielle réalisable par la mise en place de licences dématérialisées à 3 000 €/an. Cette dépense d'investissement va pénaliser significativement le résultat financier 2024, mais elle devrait être rapidement amortie et permettra de réaliser des économies sur le moyen terme.

Le résultat prévisionnel proposé aujourd'hui correspond à un déficit d'environ - 10 700 € pour 2024. En 2025 les 8 400 € de ce développement auront déjà été réglés en 2024. Le résultat prévisionnel, dans les mêmes conditions, sans ce coup de développement, serait donc d'environ -2 300 €, toujours négatif, mais beaucoup moins important. Ajoutons également les 3 000 € d'économie de dématérialisation des licences : on passerait alors à un résultat prévisionnel positif de 700 € dans les mêmes conditions en 2025.

Cependant, le but de ce développement n'est pas d'abandonner complètement le support physique pour les licences., mais, notamment, de pouvoir gérer la mise en place d'une option, payante, pour que les licenciés qui le souhaitent puissent continuer de bénéficier du support physique de leur licence. Ainsi donc, au-delà de l'économie qui serait réalisée chaque année par la dématérialisation des licences, l'option payante de fourniture d'une licence physique permettrait de dégager quelques recettes, pour contribuer à l'amélioration des résultats financiers de la Fédération.



Il appartiendra à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 de se prononcer sur les montants des cotisations et des options pour 2025, mais la solution envisagée, grâce à la dématérialisation des licences, est de pouvoir permettre de continuer de proposer les cotisations aux mêmes tarifs que depuis 2018, mais en acceptant l'absence de fourniture d'une licence physique par défaut. Ainsi donc, en 2025, il faudrait s'acquitter d'un supplément pour continuer de bénéficier de sa licence au format physique. En plus d'un meilleur impact environnemental, cette mesure permettrait de s'approcher d'un résultat financier positif à partir de 2025.

Il reste encore beaucoup à faire pour continuer d'améliorer la situation financière et, notamment, permettre de financer d'autres projets, mais il s'agit d'une première perspective encourageante dans le cadre d'un important chantier initié il y a maintenant deux ans.

7.5 Précisions

Les demandes d'affiliations et de licences 2023 seront fermées le 1er Novembre 2023, et celles pour 2024 seront ouvertes le 15 Novembre 2023. Ces dates sont des objectifs mais pourront varier selon les aléas techniques, inévitables lors du démarrage d'une nouvelle période de demande d'affiliations et de licences.

7.6 Vote du rapport du budget prévisionnel

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le rapport du budget prévisionnel.

Avec 130 voix pour, le rapport du budget prévisionnel est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

8 Fin de séance

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions. En l'absence de questions, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président remercie les licenciés présents d'avoir fait le déplacement et lève la séance à 15h46.

Certifié conforme le 07/10/2023

Le Président, Benoit MARIUS :

La Secrétaire, Laetitia CERVANTES:





COMPTE DE RESULTAT 2022

FEDERATION FRANÇAISE D'AIRSO		CHARGES							PRODUIT	rs			
1	L - DEPENSE	S DE FONCT	IONNEMEN	Т			4 - RESSOURCES PROPRES						
NATURE	2021	Prévisions 2022	2022	Delta Prévision	Evolution	Prévisions 2023	NATURE	2021	Prévisions 2022	2022	Delta Prévision	Evolution	Prévisions 2023
A - CHARGES ADMINISTRATIVES]						A - RESSOURCES FEDERALES						
Charges de gestion courante	212,05€	100,00€	859,62€	759,62%	305,39%	100,00€	Cotisations	53 591,64 €	60 000,00€	77 109,59€	28,52%	43,88%	70 000,00€
Fournitures	1 235,70 €	2 300,00 €	5 283,50€	129,72%	327,57%	3 800,00 €	SOLDE	53 591,64€	60 000,00 €	77 109,59€	28,52%	43,88%	70 000,00 €
Frais téléphoniques	346,32€	373,00€	404,35€	8,40%	16,76%	433,00€							
Frais postaux	3 056,35 €	3 900,00€	5 046,43 €	29,40%	65,11%	3 550,40 €	B - VENTES						
Déplacements, missions, réceptions	3 407,12 €	6 700,00 €	7 825,34 €	16,80%	129,68%	10 000,00€	Ventes de produits	536,05€	400,00€	462,90€	15,73%	-13,65%	400,00€
Assurances	8 571,10 €	10 000,00€	9 723,63€	-2,76%	13,45%	10 000,00€	SOLDE	536,05€	400,00€	462,90€	15,73%	-13,65%	400,00€
Locations informatiques	1 301,81 €	3 300,00 €	2 537,35€	-23,11%	94,91%	3 500,00 €							
Locations immobilières	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00%	0,00€	C - REVENUS FINANCIERS						
Rémunération des personnels	19 180,06 €	19 690,31€	19 861,15€	0,87%	3,55%	20 775,56 €	Intérêts du compte-livret	78,52€	100,00€	215,00€	115,00%	173,82%	100,00€
Charges sociales et de personnel	5 667,96 €	8 600,50 €	9 619,94€	11,85%	69,72%	8 730,00 €	SOLDE	78,52€	100,00€	215,00€	115,00%	173,82%	100,00€
SOLDE	42 978,47 €	54 963,81 €	61 161,31 €	11,28%	42,31%	60 888,96 €							
							D - REVENUS DIVERS						
B - CHARGES FINANCIERES							Dons manuels	71,04€	70,00€	69,07€	-1,33%	-2,77%	70,00€
Frais bancaire LCL	238,40€	187,20€	534,89€	185,73%	124,37%	500,00€	Produits de gestion courante	214,57€	150,00€	263,19€	75,46%	22,66%	100,00€
Frais bancaire Paypal	609,61€	850,00€	886,13€	4,25%	45,36%	810,00€	SOLDE	285,61€	220,00€	332,26€	51,03%	16,33%	170,00€
SOLDE	848,01€	1 037,20 €	1 421,02€	37,01%	67,57%	1 310,00 €							
							5 - AIDES ET SUBVENTIONS						
C - PUBLICITE ET COMMUNICATION							Subventions d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00%	0,00€
Publicités, relations publiques	3 530,54 €	4 000,00 €	5 958,31€	48,96%	68,76%	1 500,00 €	Subventions d'exploitation	18 817,86€	0,00€	0,00€	0,00%	-100,00%	0,00€
SOLDE	3 530,54 €	4 000,00 €	5 958,31€	48,96%	68,76%	1 500,00 €	SOLDE	18 817,86 €	0,00€	0,00€	0,00%	-100,00%	0,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT	47 257 02 £	60 001,01 €	68 540,64 €	14,23%	178,64%	63 698,96 €	6 - PRESTATIONS EN NATURE						
	47 337,02 €	00 001,01 €	08 340,04 €	1-1,2070	2.0,0.00	03 038,30 €	Bénévolat	270 623,83 €	250 000,00€	247 054,17€	-1,18%	-8,71%	200 000,00 €
	2 - DEPENS	SES D'INVES	TISSEMENT				Prestations en nature	9 086,43 €	6 000,00 €	7 574,53€	26,24%	-16,64%	7 000,00 €
Petits Logiciels	9 522.50 €		84,00€	-97,45%	-99,12%	3 300,00 €	Emploi des prestations en nature	9 086,43 €	6 000,00 €	7 574,53€	26,24%	-16,64%	7 000,00 €
Mobilier	314.99€	600.00€	1 290,73€	-	309,77%	1 000.00 €	Personnel bénévole	270 623,83 €	250 000.00 €	247 054,17€	-1,18%	-8,71%	200 000.00 €
Equipement	4 414,86 €	3 500,00 €	8 857,73€		100,63%	4 500.00 €	SOLDE	,	0,00€	0,00€	0,00%	0.00%	0,00€
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00€	50,00€	14,00€	-72,00%	0,00%	50,00 €		0,00 0	0,00 €	0,000	0,0070	.,	0,00 €
Achats de marchandises	3 290,45 €		5 784,00€	56,32%	75,78%	4 000,00 €	TOTAL PRODUITS	73 309.68€	60 720.00€	78 119,75€	28,66%	6.56%	70 670,00 €
	-			43,77%	-8,62%		10.11011110201110	73 303,080	00 720,000	78 113,730	20,0070	5,5571	70 070,00 €
									Prévisions				
TOTAL INVESTISSEMENT	17 542 80 €	11 150 00 €	16 030,46€	43,77%	-8,62%	12 850,00€		2021	2022	2022	Delta	Evolution	2023
	17 342,00 C	11 130,00 €	10 000,400		-,,-	12 030,00 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	8 409.86 €	-10 431.01 €	-6 451,35 €	-38.15%	-176,71%	-5 878,96 €
TOTAL CHARGES	64 899 82 €	71 151 01 €	84 571 10 €	18.86%	30.31%	76 548,96 €	REPORT N-1	0 100,00 0	53 591,72 €	53 591,72 €	0,00%	18,61%	47 140,37 €
TO TAL CITATION	3. 033,02 0	. 1 101,01 0	37371,10 €	10,00/0	20,0170	. 0 3 - 3,50 €		53 591.72 €	,	47 140,37 €	9,22%	-12.04%	47 140,37 € 41 261.41 €
							SOLDE	33 391,/2€	43 100,/1€	4/ 140,3/€	9,22%	-12,04%	41 201,41 €

Fédération Française d'Airsoft - siren : 810 655 589

10 rue Emilie Carles, 03400 YZEURE www.ffairsoft.org



COMPTE DE RESULTAT 2023

FEDERATION FRANÇAISE D'AIRSO	•	CHARGES					PRODUITS						
1	L - DEPENSE	S DE FONCT	IONNEMEN	IT			4 - RESSOURCES PROPRES						
NATURE	2022	Prévisions 2023	2023	Delta Prévision	Tendance annuelle	Prévisions 2024	NATURE	2022	Prévisions 2023	2023	Delta Prévision	Tendance annuelle	Prévisions 2024
A - CHARGES ADMINISTRATIVES	1						A - RESSOURCES FEDERALES						
Charges de gestion courante	859,62€	100,00€	227,61€	241,42%	341,42€	350,00€	Cotisations	77 109,59 €	70 000,00 €	63 853,18 €	9,16%	76 412,54 €	75 000,00 €
Fournitures	5 283,50 €	3 800,00 €	1 849,56 €		4 449,56 €		SOLDE	77 109,59 €	70 000,00 €	63 853,18 €	9,16%	76 412,54 €	75 000,00 €
Frais téléphoniques	404,35€	433,00€	281,90€	3,20%	446,85€	474,85€		,	,			,	
Frais postaux	5 046,43 €	3 550,40 €	6 394,41 €	127,76%	8 086,41 €	5 547,90 €	B - VENTES						
Déplacements, missions, réceptions	7 825,34 €	10 000,00 €	2 923,70 €	-40,76%	5 923,70 €	5 500,00 €	Ventes de produits	462,90€	400,00€	432,40€	22,10%	488,40€	400,00€
Assurances	9 723,63 €	10 000,00 €	10 073,67 €	10,14%	11 013,79 €	11 050,00 €	SOLDE	462,90€	400,00€	432,40€	22,10%	488,40€	400,00€
Locations informatiques	2 537,35 €	3 500,00 €	733,77€	-13,89%	3 013,77 €	2 780,00 €							
Locations immobilières	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	C - REVENUS FINANCIERS						
Rémunération des personnels	19 861,15 €	20 775,56 €	15 209,40 €	9,81%	22 814,10 €	24 000,00 €	Intérêts du compte-livret	215,00€	100,00€	643,99€	543,99%	643,99€	500,00€
Charges sociales et de personnel	9 619,94 €	8 730,00 €	6 591,34 €	13,25%	9 887,01 €	10 500,00 €	SOLDE	215,00€	100,00€	643,99€	543,99%	643,99€	500,00€
SOLDE	61 161,31 €	60 888,96 €	44 285,36 €	8,36%	65 976,61 €	64 682,75 €							
							D - REVENUS DIVERS						
B - CHARGES FINANCIERES							Dons manuels	69,07€	70,00€	181,89€	159,84%	181,89€	70,00€
Frais bancaire LCL	534,89€	500,00€	210,19€	-13,70%	431,51€	450,00€	Produits de gestion courante	263,19€	100,00€	88,93€	48,93%	148,93€	150,00€
Frais bancaire Paypal	886,13€	810,00€	672,59€	2,89%	833,43€	860,00€	SOLDE	332,26€	170,00€	270,82€	94,60%	330,82€	220,00€
SOLDE	1 421,02 €	1 310,00 €	882,78€	-3,44%	1 264,94 €	1 310,00 €							
							5 - AIDES ET SUBVENTIONS						
C - PUBLICITE ET COMMUNICATION							Subventions d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€
Publicités, relations publiques	5 958,31€	1 500,00 €	767,45€	-28,84%	1 067,45 €	3 000,00 €	Subventions d'exploitation	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€
SOLDE	5 958,31 €	1 500,00€	767,45€	-28,84%	1 067,45 €	3 000,00 €	SOLDE	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT				7.240/			6 - PRESTATIONS EN NATURE						
TOTAL FONCTIONNEMENT	68 540,64 €	63 698,96 €	45 935,59 €	7,24%	68 309,00 €	68 992,75 €	Bénévolat				45.460/	220 240 02 6	200 000 00 6
	2 DEDENIC	CEC DUANTEC	TICCENAENIT					247 054,17 €	200 000,00 €	160 523,21 €		230 319,93 €	200 000,00 €
Datita I aniciale		ES D'INVES				2 - 2 2 2 2 6	Prestations en nature	7 574,53 €	7 000,00 €	3 583,13 €		4 623,13 €	3 500,00 €
Petits Logiciels Mobilier	84,00€		, , , , , ,	- '	2 892,32 €		Emploi des prestations en nature	7 574,53 €	7 000,00 €	3 583,13 €	-	4 623,13 €	3 500,00 €
	1 290,73 €	1 000,00€	· ·		0,00€		Personnel bénévole SOLDE	247 054,17 €	200 000,00 €	160 523,21 €		230 319,93 €	200 000,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	8 857,73 €	4 500,00 €			4 052,85 €		SOLDE	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€
	14,00€	50,00€			28,57€	35,00€	TOTAL PRODUITS	_	_		10.000/	-	-
Achats de marchandises	5 784,00 €	-		10,00,1	5 721,00 €		TOTAL PRODUITS	78 119,75 €	70 670,00 €	65 200,39 €	10,20%	77 875,75 €	76 120,00 €
SOLDE 16 030,46 € 12 850,00 € 6 241,17 € -1,21% 12 694,74 € 17 815,00 €													
TOTAL INVESTISSEMENT	16.030.46 €	12 850 00 €	6 241,17 €	-1.21%	12 694,74 €	17 815 00 €		2022	Prévisions 2023	2023	Delta	Tendance annuelle	Prévisions 2024
		000,000	3242,27 €	,	05-,,, 4 C	2. 023,00 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	-6 451,35 €	-5 878,96 €	13 023,63 €	-46,79%	-3 127,99 €	-10 687,75 €
TOTAL CHARGES	84 571,10 €	76 548,96 €	52 176,76 €	5,82%	81 003,74 €	86 807,75 €	REPORT N-1	,	47 140,37 €	47 140,37 €	0,00%	47 140,37 €	44 012,38 €
								47 140,37 €	41 261,41 €	60 164,00 €	6,67%	44 012,38 €	33 324,63 €
								-,	, -	,	,	,	,

Fédération Française d'Airsoft - siren : 810 655 589 10 rue Emilie Carles, 03400 YZEURE

www.ffairsoft.org